



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-92128>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 24-92128

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** COMMUNE DE SOISSONS

**Correspondant :** M. CREMONT Alain, Maire

**Adresse :** Place de l'Hôtel de Ville PL DE L HOTEL DE VILLE, 02209 Soissons

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0323599000

**Courriel :** [commandepublique@ville-soissons.fr](mailto:commandepublique@ville-soissons.fr)

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Fourniture, transport et livraison sur site d'un véhicule utilitaire à benne neuf ou d'occasion pour le service cadre de vie de la ville de Soissons (02)

**Lieu d'exécution et de livraison :** 15, avenue de Coucy, 02200 Soissons

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Fourniture, transport et livraison d'un véhicule à benne neuf ou d'occasion pour le service Cadre de Vie de la ville de Soissons (02)

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** 1 véhicule neuf ou d'occasion

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :** 16/10/2024

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Le titulaire est dispensé de la constitution d'une garantie.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours calendaires. Le point de départ du délai de paiement est la date de réception de la demande de paiement par l'acheteur. Les factures sont transmises par l'intermédiaire du portail de facturation Chorus Pro, la date de réception de la

demande de paiement correspond à la date de notification à l'acheteur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation Chorus Pro.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Si le groupement titulaire du marché est conjoint, chaque membre du groupement s'engage à exécuter les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Chaque membre du groupement est rémunéré sur son compte, pour la part des prestations qu'il a réalisées. Si le groupement titulaire du marché est solidaire, chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. Le paiement se réalise sur un compte au nom du groupement.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

**Autres renseignements demandés :** Description des moyens humains et techniques de l'opérateur économique qui permettent de s'assurer de la qualité et des moyens de son entreprise.

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- PRIX : 60%
- Niveau d'équipement proposé : 30%
- Durée de la garantie et du contrat de maintenance (dans le cas d'un véhicule neuf) ; 24 mois = 0 /10 ; 36 mois = 5/10 ; 48 mois = 10/10 : 10%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 11/09/2024 à 14:00

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 24VS12

**Renseignements complémentaires :** Procédures de recours : - référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (Cja) et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ; - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## **Section 12 - Adresses complémentaires**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Service de la commande publique mutualisée

**Adresse :** Mairie de Soissons Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0323599004

**Courriel :** [Commandepublique@ville-soissons.fr](mailto:Commandepublique@ville-soissons.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05/08/2024